

Politique de traitements des données personnelles

Le cabinet Giornal et Associés accorde une grande importance au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Ce présent document énonce les mesures prises au quotidien afin de respecter le règlement général sur la protection des données.

Un Délégué à la Protection des Données (DPO)

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, le cabinet Giornal et Associés a désigné depuis 2018 un délégué à la protection des données personnelles (DPO).

Le DPO est un gage de confiance : interlocuteur spécialisé dans la protection des données personnelles, chargé de veiller à la bonne application des règles de protection des données, contact privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Principes applicables à la protection des données personnelles

Le cabinet Giornal et Associés traite les données personnelles en accord avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) du 23 Mai 2018 et des directives édictées par la CNIL.

1. Finalité déterminée, explicite et légitime du traitement :

Les données personnelles sont collectées pour remplir les missions stipulées dans la lettre de mission, portées à la connaissance des personnes concernées. Ces données ne peuvent être utilisées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités.

Ces données sont collectées loyalement ; aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes et sans qu'elles en soient informées.

2. Proportion et pertinence des données collectées :

Les données personnelles collectées sont strictement nécessaires à l'objectif poursuivi par la collecte. Le cabinet Giornal et associés s'attache à minimiser les données collectées, à les tenir exactes et à jour en facilitant les droits des personnes concernées.

3. Durée de conservation limitée des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte.

Les délais de conservation des données sont portés à la connaissance des personnes, et varient selon la nature des données, la finalité des traitements, ou les exigences légales ou réglementaires.

4. Confidentialité / Sécurité des données :

Des Politiques de Protection des Systèmes d'Information (PSSI) sont mises en œuvre, adaptées à la nature des données traitées et aux activités de l'entreprise.

Des mesures de sécurité physiques, logiques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la confidentialité des données, et notamment éviter tout accès non autorisé.

Le cabinet Giornal et associés demande à tous ses sous-traitants qu'ils présentent des garanties appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles.

Des données à caractère personnel peuvent faire l'objet de transferts vers des pays situés dans l'Union Européenne ou hors de l'Union Européenne. Si tel est le cas, les personnes concernées en sont précisément informées, et des mesures spécifiques sont prises pour encadrer ces transferts.

5. Droits des personnes :

Les personnes concernées peuvent accéder à toutes leurs données personnelles, et dans certains cas les faire rectifier (données inexactes, incomplètes), supprimer, ou demander à en limiter temporairement l'utilisation. Les personnes disposent également d'un droit à la portabilité s'agissant des données qu'elles ont personnellement fournies et dès lors que ces données ont été fournies sur la base du consentement explicite de la personne ou de l'exécution d'un contrat.

Ces droits sont facilités en ligne ou possibles par tout autre moyen selon les modalités portées à la connaissance des personnes. Ces demandes peuvent également être adressées au DPO.



Pascale BAROUSSE - Paul DELARBRE – Grégory HERBET – Benoît BOUSQUET
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Marc Munini
Responsable systèmes d'informations
Délégué à la protection des données

Paul Delarbre
Président
Expert-comptable associé